

Syndicat des Eaux d'Auch-Nord et d'Assainissement - 32810 PREIGNAN

S.I.A.E.P.



S.P.A.N.C.

LA LETTRE DU PRESIDENT

N°10
Décembre 2009



**Madame,
Monsieur,
Chers amis (es)
d'Auch Nord,**

Dans un contexte économique et social très morose, qui se double d'une grande incertitude quant à l'avenir de nos collectivités territoriales, il me paraît important de vous communiquer, par le biais de cette lettre adressée à l'ensemble des abonnés de notre Syndicat Intercommunal d'Auch Nord, quelques éléments d'information.

Je ne reviendrai pas sur la très alarmante crise agricole, ni sur le chômage qui a augmenté de 25 % en un an sur le département du Gers, engendrant de graves drames humains.

En revanche, je souhaiterais relayer l'inquiétude de l'ensemble des élus au sujet de la réforme des collectivités locales voulue par le Président de la République, sans aucune concertation. La loi de finance 2010 qui supprime la Taxe Professionnelle en faveur des Mairies, Communautés et Conseil Général du Gers, ne fait en outre que renforcer cette inquiétude. La disparition de cette ressource indispensable à nos collectivités annonce la fin de la proximité territoriale en 2014.

Cette taxe représente en effet 33 % de nos recettes fiscales et sa disparition va mettre en difficulté les collectivités, engendrera un transfert de charges des entreprises vers les ménages, ce qui manque singulièrement d'équité.

En dépit de cette tourmente, notre SIAEP-SPANC d'Auch Nord après une baisse de 8 % en 2008, a fait le choix, **pour la deuxième année consécutive de ne pas augmenter son tarif de l'eau**, tout en maintenant un investissement très important d'un montant de **568 800 €**.

Cette année, quatre villages ont bénéficié de cette manne afin de renforcer la distribution au sein de leur bourg. **Duran, Saint-Lary, Augnax** ont bénéficié de **407 500 €** et **Montaut-Les-Créneaux** de **127 000 €** pour la rénovation de son château d'eau. Le remplacement des filtres à sable de la station du Rambert a coûté **34 300 €**.

Il paraît banal à chacun d'ouvrir un robinet pour avoir de l'eau potable ! Mais si nous n'avions pas investi annuellement de façon constante, depuis 26 ans, afin de moderniser notre réseau de distribution de l'eau, la défense incendie et la station de production et de traitement du Rambert, nous serions aujourd'hui en difficulté en raison de l'explosion démographique de la banlieue d'Auch qui représente 8 300 habitants.

A ce titre, après appel d'offre, nous avons obtenu l'entretien et le contrôle annuel **gratuit** des 75 bornes à incendie de nos villages. Une modification du contrat d'affermage avec Véolia dégage votre Maire de cette responsabilité.

Cependant, les contraintes administratives et juridiques alourdissent tous les jours notre responsabilité d'élus. L'acquis de la décentralisation de 1982, donnant droit aux collectivités de se gérer librement est mis en pièces par l'Etat, qui multiplie autoritairement les contrôles de légalité et les rappels permanents et tatillons à la loi.

Il en est ainsi de la « Loi sur l'Eau ». A titre d'exemple, et malgré plus **d'1,5 Millions d'Euros investis en 17 ans** afin de moderniser la station de traitement du Rambert : [lagune de 20 000 m3 d'eau assurant une réserve de 3 jours en cas de pollution, traitement automatique au charbon actif, filtres à sable, doublement de la puissance des pompes, bache d'eau traitée de 150 m3, télégestion et automatisme pour une meilleure efficacité], la loi sur l'eau exige que l'on mette en place une étude de périmètre de protection du captage du Rambert en amont.

Avec l'évolution permanente de la réglementation et les exigences de la Police de l'eau et de la DDASS, cela nous coûtera « seulement » en frais d'études administratives et juridiques **47 000 €** au budget 2010 : c'est simplement scandaleux !

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** poursuit son action conformément à la loi de 2006. Le contrôle des 2 200 installations se terminera par Castéra-Verduzan en 2010. Une vérification régulière sera ensuite réalisée par nos techniciens tous les 4 ans.

Voilà mes chers amis (es) l'actualité de notre Syndicat des Eaux d'Auch Nord. Nous nous efforçons tous les jours d'améliorer notre service en faveur des usagers.

Le Président, Pierre LASSERRE

—Vice Président du Conseil Général du Gers, Président de la Solidarité Départementale—

VOTRE MAIRE EST JURIDIQUEMENT RESPONSABLE DE LA DEFENSE INCENDIE

Lors de l'assemblée générale du SIAEP Auch Nord (02/10/09) la question concernant le contrôle et l'entretien des bornes à incendie situées sur le territoire des 20 communes adhérentes au SIAEP a été évoquée par les Maires et délégués présents.

Le Syndicat ne prévoit pas dans ses statuts (25.01.1957) la défense incendie ni l'obligation d'y apporter la puissance et le débit nécessaires. Depuis plus de 15 ans lorsque nous effectuons des renforcements nous prévoyons le dimensionnement des canalisations en conséquence (160 m/m).

La défense incendie ne relève ni de la compétence ni de la responsabilité juridique du Président du SIAEP. Le SDIS du Gers n'est pas tenu d'en vérifier le bon fonctionnement. Cela relève de l'obligation juridique du Maire.

Aucune disposition réglementaire dans les textes n'impose de fréquence ou de périodicité de contrôle du bon fonctionnement des bornes à incendie : elles doivent être en état de fonctionnement en cas de besoin, au risque d'engager juridiquement **le Maire et sa commune**.

L'insuffisance de la pression aux bouches d'incendie, alors même qu'elle serait imputable à la conception ou à l'entretien des canalisations, est constitutive d'une faute dans l'organisation des services de lutte contre l'incendie et relève donc de la responsabilité de la collectivité compétente (la commune) dans ce domaine et non de celle de la structure compétente exclusivement en matière de distribution de l'eau. (J.O. AN du 08.04.2002, p. 1914)

Après appel d'offre, nous avons obtenu l'entretien et le contrôle annuel gratuit des 75 bornes à incendie, ceci avec modification du contrat d'affermage qui nous lie à Véolia tout en déchargeant la commune.



Borne à incendie contrôlée et entretenue gratuitement

CONSEILS PRATIQUES POUR ECONOMISER L'EAU

PARTIE 1

A son domicile, chaque français consomme environ 150 litres par jour d'eau potable, soit près de 50 m³ par an. Seule une infime partie de cette eau est destinée à un usage alimentaire. Le reste est utilisé pour l'hygiène et le nettoyage. Les possibilités d'économie d'eau sont donc nombreuses et peuvent se classer en trois grands types d'action :

- réparer les fuites et les systèmes défectueux ;
- utiliser moins d'eau pour satisfaire chaque usage ;
- ne pas utiliser de l'eau potable pour tous les usages.

L'objectif des économies d'eau est double :

- préserver nos ressources, les nappes profondes, dans l'intérêt de tous.
- réduire ma facture d'eau dans mon intérêt personnel.

Et tout cela sans toucher à notre confort de vie ou à notre hygiène !

Quelques chiffres utiles pour s'y retrouver :

Retenez que c'est d'abord dans votre salle de bain que ça se passe !

Dans la salle de bains :

- Une brève toilette au lavabo représente une consommation de 5 litres environ.
- Une douche de 4 à 5 minutes : de 60 à 80 litres
- Un bain : de 150 à 200 litres

Dans les toilettes

- Une chasse d'eau classique consomme de 6 à 12 litres à chaque utilisation.
- Une chasse d'eau à double commande consomme par contre de 3 à 6 litres .

Dans la cuisine et la buanderie :

- Une vaisselle faite à la main c'est de 15 litres (remplissage des bacs) à 50 litres (eau courante) consommés.
- Un lave-vaisselle qui tourne à plein utilise de 25 à 40 litres par lavage (20 à 25 litres pour les plus récents).
- Un lave-linge consomme de 70 à 120 litres par lessive (40 à 90 litres pour les plus récents).

Dans le jardin

- L'évaporation d'un gazon fait perdre de 3 à 6 litres d'eau par m² par jour quand il fait chaud.
- L'arrosage du jardin disperse de 15 à 20 litres par mètre carré.

Le remplissage d'une piscine nécessite de 50 000 à 80 000 litres.

*Comment réaliser 40 % d'économie par an.
La suite au prochain numéro...*

TRAVAUX D'AUCH NORD 2009



Subvention du Conseil Général du Gers : 85 759 €

DURAN

***Renforcement au cœur du village :
12 140 € HT***



Renforcement du cœur de Village. En photo : Gilbert ULIAN (Maire de Duran, présentant les travaux)

SAINT-LARY

***Renforcement au cœur du village :
53 333 € HT***



Chantier de renforcement d'eau en cours d'exécution.

Suite à de nombreuses habitations venues s'implanter au cœur du village de St Lary (sur la route allant à Castillon-Massas), le SIAEP Auch Nord a installé une nouvelle canalisation en 160 m/m.

Celle-ci débute au cœur du village et se termine au panneau signalant l'agglomération (soit une distance de 600 m). Ces travaux permettront aux usagers d'avoir un débit supplémentaire par rapport à l'ancienne canalisation.

Ce projet, supervisé par le SIAEP avec le cabinet SETMO (conducteur de l'opération), a été entièrement financé par le Syndicat.

AUGNAX

***Renforcement au cœur du village :
211 402 € HT***

Depuis sa programmation il y a 3 ans, le SIAEP Auch Nord a effectué sur la commune un important renforcement d'eau qui a été réalisé par l'entreprise SEE Bayol de Tarbes.

Ce programme a eu pour objectif d'implanter une nouvelle canalisation (160 m/m) sur une distance de 3 km (du château d'eau de Crastes jusqu'au centre du village d'Augnax).

Ces travaux ont été effectués afin de donner une pression plus importante en se raccordant sur le 80 m/m qui longe la départementale. En complément, une nouvelle borne à incendie « aux normes » a été installée afin de protéger le village.

Le financement de ce programme a été entièrement pris en charge par le Syndicat.



De Gauche à Droite : Pierre Lasserre (Président SIAEP Auch Nord), Claude PETIT (Maire d'Augnax), Christophe LACOMBE (Chef équipe SEE Bayol).

STATION DU RAMBERT

***Remplacement des filtres à sable :
34 301,28 € HT***



Station de pompage du Rambert.

SPANC AUCH NORD

CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est l'heure de faire le bilan des 7 années passées depuis la création du **Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIAEP d'Auch Nord**.

CONTRÔLE DE L'EXISTANT : Ce marché a été confié en 2006, suite à un appel d'offre public à la société Véolia Eau pour une durée de 4 ans. Le technicien Nicolas BURGAN assure la vérification du fonctionnement de chaque installation sur les communes adhérentes au SPANC Auch Nord et adresse à chaque Mairie un état des lieux des systèmes présents sur la commune. Cela représente environ 2 200 foyers. Les dernières communes qui vont être contrôlées sont : Crastes et Castéra-Verduzan.

Nous vous rappelons que ce contrôle est obligatoire (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 Décembre 2006). Ces premiers contrôles (diagnostics) seront terminés en avril 2010 : toutes les communes auront été quadrillées. Toutefois, la vérification « contrôle de bon fonctionnement » des installations de chaque commune continuera à être réalisée sur une périodicité qui aujourd'hui est de 4 ans.

CONTRÔLE DU NEUF : Il y a encore quelques petits ratés ! En effet, certaines mairies oublient toujours de nous transmettre les permis de construire !!! Et lorsque le pétitionnaire nous appelle pour le contrôle des travaux de son assainissement, nous sommes sans dossier. Nous vous rappelons donc que **le SPANC doit être en possession de chaque PC** concerné par une filière individuelle, auquel doit être joint le dossier réglementaire de demande de mise en place d'un assainissement individuel du SPANC Auch Nord (téléchargeable sur le site internet ou disponible au siège du Syndicat), afin de pouvoir réaliser correctement le suivi et le contrôle du chantier. Nous vous réitérons donc la marche à suivre, lors de votre projet de construction ou de réhabilitation d'une maison, ou d'une mise au norme de votre assainissement.

Dès le dépôt de votre permis de construire en mairie, ou lors de votre projet de réhabilitation (sans dépôt de PC), vous devez demander un imprimé de « Demande de Mise en Place d'un Assainissement Non Collectif » auprès de la Mairie ou du SPANC Auch Nord, et ce seulement si votre commune y adhère (cf. liste des communes adhérentes au SPANC Auch Nord). Si vous avez des difficultés à remplir le dossier ANC, n'hésitez surtout pas à contacter notre technicienne Sandra GUISES au 05 62 60 60 05. Une fois le dossier complet (PC + dossier ANC), elle étudiera si votre projet est conforme ou non. Dès lors que vous envisagerez de commencer les travaux de votre assainissement **nous vous demandons de bien vouloir nous le signaler (une semaine avant le début des travaux)**, afin que la technicienne puisse prendre ses dispositions et être disponible pour contrôler votre chantier en temps et en heure.

CÔTÉ RÉGLEMENTATION : De nouveaux arrêtés, signés le 7 septembre 2009, sont parus au **Journal Officiel** le 09 Octobre 2009. Cela nous oblige à modifier le règlement du SPANC afin qu'il soit en accord avec ces nouveaux textes. Si les installations classiques, avec traitement par le sol comme l'épandage souterrain, le filtre à sable et le lit à massif de zéolithe sont toujours autorisées, de nouveaux dispositifs de traitement vont aujourd'hui devenir réglementaires. Ces systèmes devront être agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, à l'issue d'une procédure d'évaluation. La liste des dispositifs agréés et les fiches techniques correspondantes devraient être publiées prochainement au Journal Officiel de la République Française.

A l'heure où nous écrivons cet article, les nouveaux systèmes réglementaires ne sont toujours pas connus.

RAPPEL DES COMMUNES ADHERENTES AU SPANC

Augnax, Castéra-Verduzan, Castillon-Massas, Castin, Crastes, Duran, Jégun, Lahitte, Lavardens, Leboulin, Merens, Mirepoix, Montaut-Les-Créneaux, Montégut, Nougroulet, Peyrusse-Massas, Preignan, Puycasquier, Roquefort, Roquelaure, Saint-Lary, Sainte-Christie, Tourrenquets.



Réunion publique d'information à Crastes : de G à D Nicolas Burgan Technicien ANC- Véolia-, Jean Pierre Couty Responsable Secteur -Véolia-, Pierre Lasserre Président du SIAEP & du SPANC, Elisabeth Labadie Maire de Nougroulet, André Gissot Maire de Crastes.

SITE WEB :

<http://www.siaep-auch-nord.fr>

LA LETTRE DU PRESIDENT - Éditée en 4 550 exemplaires -

S.I.A.E.P. & S.P.A.N.C. AUCH-NORD

6, Avenue de l'Europe, Z.A. des Malartics - 32810 PREIGNAN -

Tel Siaep : 05.62.60.60.05 - E-mail : siaepauchnord@orange.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 14h à 17h.